



Fondation de la faune du Québec

PAR COURRIEL :

Québec, le 8 mai 2025

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses
Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information
N/Réf. : 1-0550-0060/2025-05

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Ministère des Ressources
naturelles et des Forêts
Ministère des Transports
et de la Mobilité durable
Société des établissements
de plein air du Québec
Société du Plan Nord

La présente lettre a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue le 10 février 2025, soit une copie du ou des documents suivants : « Ordres du jour et des procès-verbaux du conseil d'administration de [la Fondation de la faune du Québec] de 2021 à 2024 ».

En réponse à celle-ci, et quant aux procès-verbaux du conseil d'administration de notre organisation pour les années 2021 à 2024, nous vous donnons accès aux documents ci-joints. À leur lecture, vous constaterez que certaines portions des documents ont été dépersonnalisées, élaguées et/ou caviardées. Cet exercice s'appuie sur les articles 20, 22, 23, 32, 35, 37, 38, 39, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi »).

LES PARTENAIRES CORPORATIFS

Bateaux Princecraft
Boralex
Communauté métropolitaine
de Québec
Conseil de l'industrie
forestière du Québec
Fondation Hewitt
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Outfront média
RBC Fondation
Rousseau Collections Timbres
& Monnaies à La Baie
d'Hudson
Société Canadian Tire
Société canadienne pour la
conservation de la nature
Ville de Montréal
Ville de Québec

Quant aux ordres du jour du conseil d'administration de notre organisation, nous nous devons de vous en refuser l'accès, et ce, en vertu du second alinéa de l'article 9 de la Loi. En effet, au sein de notre organisation, les ordres du jour du conseil d'administration sont des ébauches jusqu'à leur adoption au début de la séance suivante. Lors de leur adoption, les ordres du jour sont modifiés et bonifiés, sans toutefois qu'aucune nouvelle version ne soit produite par cette modification en séance. Ce faisant, les documents que nous détenons à cet égard constituent des ébauches et/ou des notes préparatoires.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous devons vous informer que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours et les articles pertinents.

Veillez agréer, _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

SIGNATURE ORIGINALE

Chantale Parent

p. j. Documents
Recours
Extraits

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca